

Régimes complémentaires de retraite

# La Lettre express

---

Octobre 2003

## *Bien administrer un régime de retraite ... avec transparence*

### **Vous êtes membre d'un comité de retraite ou un employeur chargé d'administrer un régime de retraite ?**

L'administration d'un régime de retraite peut vous sembler complexe. Vous devez remplir plusieurs fonctions financières et administratives, et ce, en respectant des lois et des règles techniques. Vous devez de plus avoir recours à divers collaborateurs ayant des compétences variées.

Tout ceci vous amène à vous interroger sur différents sujets, comme :

- le fonctionnement de l'administration d'un régime de retraite ;
- les pouvoirs que vous exercez ;
- la possibilité de confier des tâches à d'autres personnes et la façon de le faire ;
- les mesures de contrôle nécessaires pour assurer l'exécution du travail et pour relever les irrégularités.

Il existe des règles reconnues pour aider les administrateurs à s'acquitter de leur tâche. Les dirigeants d'entreprises les appliquent d'ailleurs pour assurer la saine gestion de leur organisation. Ces règles sont basées sur des principes de transparence, de continuité, d'efficacité, d'équilibre et d'équité. Elles ont pour principal objectif de protéger le patrimoine de l'organisation.

Les administrateurs de régimes de retraite devraient donc aussi appliquer ces règles, en les adaptant toutefois au contexte particulier des régimes.

À titre d'exemple, pour favoriser la transparence et la continuité, le comité de retraite devra mettre en place des règles de régie interne qui portent notamment sur :

- la prise de décisions (consultation, mode de votation, pourcentage des voix requis) ;
- la tenue des réunions (fréquence, convocation, quorum, absences, tenue et transmission des procès-verbaux) ;
- la dénonciation des conflits d'intérêts ;
- le traitement des faveurs et des avantages ;
- la préparation adéquate des nouveaux membres pour assumer leurs fonctions et prendre la relève (information, formation).

L'application de saines pratiques de gestion est plus qu'une nécessité. C'est la formule gagnante pour entretenir la confiance des participants et des intervenants. De plus, elle facilite la reddition de comptes et réduit les risques de fautes pouvant engager la responsabilité de l'administrateur.

### Un nouvel outil de travail

La Régie des rentes du Québec publiera sous peu un recueil de fascicules sur les principales caractéristiques de la saine gestion d'un régime de retraite. Intitulé *Bien administrer un régime de retraite... avec transparence*, ce recueil soulignera l'importance de la transparence, une qualité essentielle à la bonne administration.

La Régie projette d'y traiter des sujets suivants :

#### Rédactrices :

**Carole D'Amours**

**Linda Vaillancourt**

- Une introduction à la saine gestion d'un régime de retraite
- Le rôle et les responsabilités des administrateurs
- Le fonctionnement du comité de retraite
- Les renseignements financiers à soumettre à la Régie
- Les collaborateurs de l'administrateur
- Les documents qui appuient l'administration d'un régime
- La gestion financière du régime et ses différents registres
- L'information aux participants et aux bénéficiaires.

Les premiers fascicules du recueil seront transmis aux administrateurs de régimes de retraite au cours des prochains mois. La Régie s'attend à ce que les administrateurs réexaminent les pratiques en vigueur dans leur régime à la lumière de l'information fournie dans le recueil. Elle interviendra d'ailleurs auprès de certains d'entre eux afin de vérifier s'ils se sont dotés de règles de saine gestion.

La bonne administration d'un régime de retraite doit être une priorité pour tous. En connaître les principes est essentiel pour remplir vos obligations.

#### Pour plus de renseignements, adressez-vous au :

Responsable de l'information  
Direction des régimes de retraite  
Régie des rentes du Québec  
Case postale 5200  
Québec (Québec) G1K 7S9

Pour être informé en priorité de la parution de chacun des fascicules du recueil *Bien administrer un régime de retraite... avec transparence*, inscrivez-vous sur notre liste de diffusion RCR à l'adresse suivante : [www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/15\\_08.htm](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/15_08.htm)

Téléphone : (418) 643-8282  
Télécopieur : (418) 643-7421  
Courriel : [rcr@rrq.gouv.qc.ca](mailto:rcr@rrq.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)

*The English version, Newsletter Express, is available on our Internet Site*